



Direction d'évaluation des risques

5

Comité d'Experts Spécialisé « Nutrition Humaine »

**Procès-verbal de la réunion
du 5 décembre 2018**

10

15

*Considérant le décret n° 2012-745 du mai 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Conclusions qui fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).*

20

Mercredi 5 décembre 2018

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

25

- Membres du Comité d'experts spécialisé
Frédéric Barreau, Catherine Bennetau-Pelissero, Clara Benzi-Schmid, Marie-Christine Boutron-Ruault, Blandine de Lauzon-Guillain, Christine Feillet-Coudray, Amandine Gautier-Stein, Jacques Grober, Jean-François Huneau, Emmanuelle Kesse-Guyot, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Christine Morand, Béatrice Morio-Liondore et Stéphane Walrand.
- Coordination scientifique de l'Anses

30

Etaient excusée, parmi les membres du collectif d'experts :

Charlotte Beudart, Amandine Divaret-Chauveau et Anne-Sophie Rousseau.

35

Présidence

Francois Mariotti assure la présidence de la séance.





1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- 5 - **2018-SA-0209** : Avis relatif à un cas d'hypokaliémie sévère suite au mésusage du complément alimentaire Rhubarbe® de Juvamine contenant de la réglisse.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

10 Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés à ce jour dans les DPI¹ et les dossiers ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions, n'a pas fait apparaître des liens d'intérêts induisant un risque élevé de conflit d'intérêt.

15 Le président demande aux membres du CES de signaler un éventuel lien non déclaré ou non identifié après examen des DPI. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les saisines à l'ordre du jour de ce PV.

20 3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Validation des synthèses et des conclusions du CES des saisines suivantes

2018-SA-0209 : Avis relatif à un cas d'hypokaliémie sévère suite au mésusage du complément alimentaire Rhubarbe® de Juvamine contenant de la réglisse.

25 Le président constate que le quorum² est atteint avec quinze experts sur dix-huit experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

30 La coordination du GT Nutrivigilance présente une proposition de synthèse et conclusions du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES et fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. La coordination présente les parties concernées et procède à une relecture de la conclusion, pour validation par le CES.

35 Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n°2018-SA-0209.

Le président du CES « Nutrition humaine »

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

² Le quorum se calcule sur la base du nombre d'experts total pouvant siéger eu égard au risque de conflit d'intérêt.